

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2023/2024 : RESTAURATION SCOLAIRE /
REPAS ADULTE / ACCUEIL DE LOISIRS /
SERVICE JEUNES**

Délibération n° 2024.06.26.067

Rapporteur : Michaël TURPIN

Monsieur Michaël Turpin, Conseiller municipal délégué à la restauration scolaire et aux affaires péri et extrascolaires scolaires, propose de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2024/2025 pour les prestations municipales détaillées ci-dessous :

Depuis 2012, la commune applique une tarification modulée des tarifs de certains services municipaux. Chaque famille se voit appliquer un tarif en fonction du quotient familial CAF fourni ou calculé par les services.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, un travail spécifique a été réalisé sur la grille tarifaire avec les objectifs de :

- Garantir un accès à chaque enfant aux services municipaux, à un tarif adapté au QF de la famille
- Sécuriser les ressources de la commune associées au produit des services municipaux, afin d'éviter de conserver un rapport stable entre le coût du service et les produits associés

Il est proposé de maintenir la grille tarifaire en proposant 12 tarifs différents afin d'avoir une corrélation plus fine entre les revenus de la famille et le tarif payé par celle-ci.

▪ **Restauration scolaire :**

Les prévisions annoncent une inflation supérieure à 2.5% en 2024 du coût des denrées alimentaires et de l'énergie. Nous proposons d'appliquer une augmentation de 3 % sur chaque tranche et de mener des actions de réductions de coût par la lutte sur le gaspillage alimentaire tout en améliorant la qualité des repas.

Il est précisé que le prix du repas, pour les bénéficiaires de toutes les tranches tarifaires, basées sur le quotient familial, ne peut être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration scolaire, conformément à l'article 2 du décret n° 2006-753 du 29/06/2006.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3</p> <p>Date convocation 20 juin 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 10 JUIL. 2024</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.</p> <p>Étaient excusés représentés(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).</p> <p>Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Secrétaire de séance : Patricia PARADIS</p>
--	--

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

Tarif	Tranches	REPAS ENFANTS	
		Prix du repas enfant résident commune	Prix du repas enfant hors commune
1	0 à 200 €	0.71 €	0.97 €
2	201 € à 400 €	1.48 €	2.11 €
3	401 € à 600 €	2.15 €	3.09 €
4	601 € à 800 €	2.60 €	3.75 €
5	801 € à 1000 €	3.29 €	4.76 €
6	1001 € à 1200 €	4.03 €	5.82 €
7	1201 € à 1400 €	4.41 €	6.38 €
8	1401 € à 1600 €	4.71 €	6.80 €
9	1601 € à 1800 €	4.86 €	7.01 €
10	1801 € à 2000 €	5.00 €	7.23 €
11	2001 € à 2200 €	5.15 €	7.43 €
12	au-delà de 2201€	5.30 €	7.64 €
12	Sans QF	5.30 €	7.64 €

▪ Repas adulte :

Les prévisions annoncent une inflation supérieure à 2.5% en 2024 du cout des denrées alimentaires et de l'énergie. Nous avons décidé d'appliquer une augmentation de 3 % par repas adulte.

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

REPAS ADULTES	
Prix du repas	
Enseignants, stagiaires enseignants, AVS, intervenant sur le temps scolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	6.47 €
Le personnel municipal en service pendant le temps de repas	Avantage en nature
Le personnel intervenant auprès des enfants pendant le temps de repas (Personnel du service animation, ATSEM, AVS, AVL, stagiaire animation) (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	Gratuit
Adultes autorisés (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	6.47 €

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3 Date convocation 20 juin 2024 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO. Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE). Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET. Secrétaire de séance : Patricia PARADIS
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

▪ **Accueil de Loisirs :**

Il est proposé d'augmenter de 3 % les prix des accueils de loisirs correspondant à l'année 2024/2025

- Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE), Accueil régulier et occasionnel du Mercredi :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

		ALAE Tarif Horaire					
		Enfant résident Commune			Enfant Hors commune		
Tarif	Tranches	ALAE matin et mercredi midi 1h	ALAE Midi 1h30	ALAE Soir 2h	ALAE matin et mercredi midi 1h	ALAE Midi 1h30	ALAE Soir 2h
1	0 à 200 €	0.17 €	0.26 €	0.34 €	0.25 €	0.38 €	0.50 €
2	201 € à 400 €	0.29 €	0.44 €	0.58 €	0.42 €	0.63 €	0.84 €
3	401 € à 600 €	0.39 €	0.59 €	0.78 €	0.54 €	0.81 €	1.08 €
4	601 € à 800 €	0.48 €	0.72 €	0.96 €	0.68 €	1.02 €	1.36 €
5	801 € à 1000 €	0.57 €	0.86 €	1.14 €	0.83 €	1.25 €	1.66 €
6	1001 € à 1200 €	0.64 €	0.96 €	1.28 €	0.94 €	1.41 €	1.88 €
7	1201 € à 1400 €	0.71 €	1.07 €	1.42 €	1.03 €	1.55 €	2.06 €
8	1401 € à 1600 €	0.77 €	1.16 €	1.54 €	1.09 €	1.64 €	2.18 €
9	1601 € à 1800 €	0.81 €	1.22 €	1.62 €	1.14 €	1.71 €	2.28 €
10	1801 € à 2000 €	0.85 €	1.28 €	1.70 €	1.22 €	1.83 €	2.44 €
11	2001 € à 2200 €	0.88 €	1.32 €	1.76 €	1.26 €	1.89 €	2.52 €
12	au-delà de 2201€	0.91 €	1.37 €	1.82 €	1.32 €	1.98 €	2.64 €
12	Sans QF	0.91 €	1.37 €	1.82 €	1.32 €	1.98 €	2.64 €
ALAE Occasionnel		1.50 €		3.00 €	1.50 €		3.00 €

Le tarif ALAE occasionnel sera appliqué sur les activités non réservées ALAE soir, ALAE matin et mercredi midi

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3</p> <p>Date convocation 20 juin 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude Farcy (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).</p> <p>Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Secrétaire de séance : Patricia PARADIS</p>
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

- ALAE MERCREDI DE 11H45 à 18H30 Périscolaire :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

ALAE DEMI-JOURNÉE + REPAS :		ALAE DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALAE DEMI-JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
(Mercredi après-midi)			
Tarif	Tranches	Demi-journée + repas	Demi-journée + repas
1	0 à 200 €	5.30 €	8.12 €
2	201 € à 400 €	6.07 €	9.26 €
3	401 € à 600 €	6.74 €	10.24 €
4	601 € à 800 €	7.77 €	11.48 €
5	801 € à 1000 €	8.68 €	12.73 €
6	1001 € à 1200 €	9.42 €	13.79 €
7	1201 € à 1400 €	10.39 €	14.92 €
8	1401 € à 1600 €	11.04 €	15.70 €
9	1601 € à 1800 €	11.19 €	15.91 €
10	1801 € à 2000 €	11.33 €	16.13 €
11	2001 € à 2200 €	11.48 €	16.33 €
12	au-delà de 2201€	11.63 €	16.54 €
12	Sans QF	11.63 €	16.54 €

- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Extra-scolaire :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

ALSH JOURNÉE-REPAS-GOUTER:		ALSH JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
(Vacances scolaires)			
Tarif	Tranches	Journée+ repas+ goûter	Journée + repas + goûter
1	0 à 200 €	8.50 €	13.08 €
2	201 € à 400 €	9.27 €	14.22 €
3	401 € à 600 €	9.94 €	15.20 €
4	601 € à 800 €	11.38 €	16.77 €
5	801 € à 1000 €	12.47 €	18.13 €
6	1001 € à 1200 €	13.20 €	19.19 €
7	1201 € à 1400 €	14.58 €	20.59 €
8	1401 € à 1600 €	15.46 €	21.51 €
9	1601 € à 1800 €	15.61 €	21.72 €
10	1801 € à 2000 €	15.75 €	21.94 €
11	2001 € à 2200 €	15.90 €	22.14 €
12	au-delà de 2201€	16.05 €	22.35 €
12	Sans QF	16.05 €	22.35 €

Des aides aux temps libres peuvent être attribuées en fonction du quotient familial porté sur la Notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3 Date convocation 20 juin 2024 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO. Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE). Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET. Secrétaire de séance : Patricia PARADIS
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Le montant des réductions :

- 7 € pour les QF de 0 à 400 €,
 - 6 € pour les QF de 401 à 600 €,
 - 5 € pour les QF de 601 à 800 €,
- sera déduit des tarifs ALSH Journée-repas.

- **SORTIES VEILLEE** : 4 €

- Majoration activités non réservées dans les délais prévus par le Règlement Intérieur :

Il est proposé de fixer une majoration pour les activités non réservées :

Une majoration de 1 € s'appliquera sur le repas enfants, repas adultes.

Une majoration de 1.5 € s'appliquera sur l'ALAE mercredi (après-midi), ALSH ½ journée

Une majoration de 3 € s'appliquera sur l'ALSH Journée-repas

ALSH DEMI-JOURNÉE *

(1/2 journée vacances scolaires)
 = tarif ½ journée ALAE + 1 €)

Tarif	Tranches	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
		Demi-journée + repas	Demi-journée + repas
1	0 à 200 €	6.30 €	9.12 €
2	201 € à 400 €	7.07 €	10.26 €
3	401 € à 600 €	7.74 €	11.24 €
4	601 € à 800 €	8.77 €	12.48 €
5	801 € à 1000 €	9.68 €	13.73 €
6	1001 € à 1200 €	10.42 €	14.79 €
7	1201 € à 1400 €	11.39 €	15.92 €
8	1401 € à 1600 €	12.04 €	16.70 €
9	1601 € à 1800 €	12.19 €	16.91 €
10	1801 € à 2000 €	12.33 €	17.13 €
11	2001 € à 2200 €	12.48 €	17.33 €
12	au-delà de 2201€	12.63 €	17.54 €
12	Sans QF	12.63 €	17.54 €

* cette tarification s'applique aux journées des enfants accompagnés d'une auxiliaire de vie scolaire pendant les vacances de l'année scolaire (Toussaint, Noël, hiver, printemps, été) ou lors des stages de remise à niveau organisés par l'éducation nationale).

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3</p> <p>Date convocation 20 juin 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.</p> <p>Étaient excusés représentés(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).</p> <p>Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Secrétaire de séance : Patricia PARADIS</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

ALSH DEMI-JOURNEE sans Repas *

Tarif	Tranches	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
		Demi-journée	Demi-journée
1	0 à 200 €	4.59 €	7.15 €
2	201 € à 400 €	4.59 €	7.15 €
3	401 € à 600 €	4.59 €	7.15 €
4	601 € à 800 €	5.17 €	7.73 €
5	801 € à 1000 €	5.39 €	7.97 €
6	1001 € à 1200 €	5.39 €	7.97 €
7	1201 € à 1400 €	5.98 €	8.54 €
8	1401 € à 1600 €	6.33 €	8.90 €
9	1601 € à 1800 €	6.33 €	8.90 €
10	1801 € à 2000 €	6.33 €	8.90 €
11	2001 € à 2200 €	6.33 €	8.90 €
12	au-delà de 2201€	6.33 €	8.90 €
12	Sans QF	6.33 €	8.90 €

Cette tarification s'applique aux enfants à besoin particulier, disposant d'un Protocole d'Accueil, et qui ne fréquenteraient qu'une durée inférieure ou égale à la demi-journée sans le repas

Des aides aux temps libres peuvent être attribuées pour les demi-journées d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des enfants porteurs de handicap en fonction du quotient familial porté sur la notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Le montant des réductions :

- 3.5 € pour les QF de 0 à 400 €,
- 3 € pour les QF de 401 à 600 €,
- 2.5 € pour les QF de 601 à 800 €,

sera déduit des tarifs ALSH ½ Journée-repas et ALSH ½ Journée sans repas

En cas d'ouverture exceptionnelle du centre de loisirs pour la journée ou la demi-journée, hors vacances scolaires, les tarifs à la demi-journée ou à la journée seront appliqués.

▪ **Service Jeunes :**

Il est proposé de fixer une cotisation annuelle de septembre à août pour l'adhésion au service Jeunes à :

Pour les Launaguétois :

- 15 € pour une souscription effectuée entre septembre et décembre
- 10 € pour une souscription effectuée entre janvier et avril
- 5 € pour une souscription effectuée entre mai et août

Pour les extérieurs :

- 22.5 € pour une souscription effectuée entre septembre et décembre
- 15 € pour une souscription effectuée entre janvier et avril
- 7.5 € pour une souscription effectuée entre mai et août

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3</p> <p>Date convocation 20 juin 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).</p> <p>Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Secrétaire de séance : Patricia PARADIS</p>
---	---

Code	TARIFS	ACTIVITES
T1	3 €	Soirées et repas à Thèmes, Sorties à Toulouse, Soirées Concert, Entrée Match Futsal
T2	5 €	Sorties : Plage, Cinéma, Patinoire, Pelote Basque, Théâtre impro Festival, Piscine, Soirée Repas (viande ex: BBQ), KiDiBrunch
T3	10 €	Sorties: Cinéma+goûter,jorkyball, Après-midi Bowling, Squash,trampoline Park, Parcs Aquatiques, Partie de Futsal, Archerybattle, Waterfun Monclar, Théâtre d'impro, Observatoire, Aviron, Carcassonne, Block out (sans intervenant), initiation VR
T4	15 €	Sorties: Bowling Soirée deux parties, Lasergame (2 parties), Block out, Ski Nautique, Théâtre(3T), Accrobranche (agrip Aventure), Tir à l'arc, Match sportif, location paintball intercommunal, Equitation (lauzerte), Waterjump Carcassonne, Ninja Warrior
T5	20 €	Sorties: Bowling Soirée 3 parties, Equitation (1/2 Journée), Accrobranche(Tepacap,Natura Game), Canoé (Journée), Karting+paintball, Paintball (1/2 journée), Escape Game I, Canoé(1/2 journée), escalade, E.V.A, Prison Island
T6	25 €	Sorties: Equitation (Journée), Open Lasergame, Paint Ball (journée), Rafting, Cap découverte (5 activités), Walibi, Escape Game II
T7	30 €	Roc aventure, Canyoning, Natura Game (2 activités), Aqualand Agen, Cap découverte (7 activités)
T8	35 €	Sorties : Quad (30 min), Saut à l'élastique avec Chantier, Giro, Motocross, Jetski, Karting 2 séances,
T9	45 €	Sorties : Ski, Quad (1 heure), Parapente, Karting 3 séances,
T10	0 €	Sortie Gratuite à Contre Partie chantier

Tous ces services fonctionnent dans le cadre de Launa'p@ss.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus.

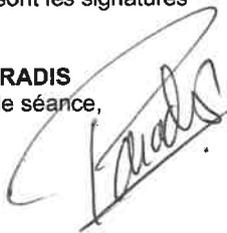
Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Patricia PARADIS
 Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
 Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3</p> <p>Date convocation 20 juin 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).</p> <p>Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Secrétaire de séance : Patricia PARADIS</p>
---	---

